

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°104

Date de Publication	28 NOV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité	28 NOV. 2019
Date de la convocation	7 novembre 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. GENEST à M. RIVIERE
Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire
M. SIEPEN à Mme BREZZO

Absent :

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Budget annexe Affaires Portuaires et Maritimes.
Décision Modificative N°01.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que le budget primitif 2019 a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 02 avril 2019.

Cette décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, elle tient compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Recettes de fonctionnement	55 000.00€
Dépenses de fonctionnement	55 000.00€
Recettes d'investissement	- 12 408.87€
Dépenses d'investissement	- 12 408.87€

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°01 du Budget annexe Affaires Portuaires et Maritimes exercice 2019 telle que détaillée en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.

Le Maire
Danielle MILON